

Vivre à Fontaine



JOURNAL COMMUNAL N° 18

1er trimestre 2025



Bonne et heureuse

année 2025

Rafael HAVEZ

Lauréat du concours de
dessin réalisé à l'école
du Canton de Chemillé

Édito

Chers lecteurs de « Vivre à Fontaine »

En page de couverture, vous pouvez découvrir le dessin retenu par les élèves de l'école pour leur carte de vœux.

Dans ce nouveau numéro de Vivre à Fontaine vous découvrirez l'avancée des travaux de l'église, et le local rénové mis à disposition du centre social AJR.

Une rétrospective des actions de la municipalité et des associations locales vous est proposée.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux en cette nouvelle année, qu'elle soit sereine et remplie de joie.

Bonne lecture

Ludivine CHEMSI et les membres de la commission communication

Sommaire

- 4 La vie municipale
- 13 La vie communale
- 24 La vie associative
- 35 La vie économique

Votre Mairie

Place Jean Jaurès

Tél : 03.27.37.67.00

Fax : 03.27.37.67.09

Courriel

accueil@ville-de-fontainenotredame-59.fr

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi

De 10h30 à 12h30

Et de 14h00 à 18h00

Le vendredi

De 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Application

Téléchargez sur play store ou apple store :

Fontaine Notre Dame appli



<https://www.facebook.com/MairiedeFontaineNotreDame/>



<https://www.instagram.com/mairiedefontainenotredame/>

Portail Famille

http://ci-aci.nextsys.fr/Portail_FontaineNotreDame

Plateforme demande d'urbanisme

<https://sve.sirap.fr/#/059244/connexion>

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

RDV avec les élus

Monsieur Bruno IVANEC Maire reçoit sur RDV

uniquement le lundi de 15h30 à 18h00.

Les adjoints reçoivent également sur RDV.

Merci de vous rapprocher du secrétariat

Le mot du maire

Chères Fontenoises, chers Fontenois,

Cette nouvelle année n'a que quelques jours et pourtant, elle sera, à n'en pas douter, une nouvelle année de défis à surmonter.

Les incertitudes politiques de ces derniers mois se sont confirmées avec la censure du gouvernement Barnier, la nomination d'un nouveau gouvernement et les enjeux qui pèsent sur l'adoption d'un nouveau budget pour 2025 !

Certains ont cru bon de considérer qu'une partie des problèmes de dépenses et de dette publique étaient le fait des collectivités. Sans doute cela est-il vrai pour certaines d'entr'elles mais il est aisé d'en faire une généralité !

La municipalité a fait les efforts nécessaires pour permettre que les comptes locaux restent maîtrisés. Les investissements de l'année 2024 ont tous bénéficié des subventions des différents acteurs institutionnels que sont la Communauté d'Agglomération de Cambrai, le Département du Nord, la Région Hauts de France et l'Etat. Cela a permis de maîtriser les dépenses communales et de maintenir inchangés les taux d'impositions locales. Cet engagement pris en 2020 continue de guider nos choix en rationalisant les coûts lorsque cela est possible.

Le contexte de cette nouvelle année nous oblige à la prudence, mais nous restons déterminés pour faire en sorte de trouver les ressources qui nous permettront de maintenir nos investissements avec, en particulier, le réaménagement de la rue du Canton de Chemillé et la sécurisation aux abords des écoles. D'autres projets, qui ont été retardés par le contexte politique incertain, seront poursuivis.

Sur le plan des rendez-vous, le festival de musique Fontaine En Scène et les Foulées de la Folie ont déjà leur place dans le calendrier et les bénévoles travaillent activement à leur réussite. D'autres moments forts qui ont pu être perturbés, retrouveront, nous l'espérons, leur place à l'image du Rallye du Souvenir dont l'édition 2024 avait été annulée pour cause d'élections.

Je souhaite saluer, en ce début d'année, l'ensemble des bénévoles qui se mobilisent constamment, à l'image des membres du CCAS attentifs aux Aînés du village, à toutes celles et ceux qui permettent d'offrir à chacun de belles manifestations ou des rendez-vous hebdomadaires, dont la réputation permet le rayonnement de Fontaine Notre Dame. Toutes et tous participent à la préservation de ce qui fait l'âme de notre village : son dynamisme, sa volonté et sa sérénité.

Au nom de l'ensemble des élus et du personnel communal, je vous souhaite donc une bonne année 2025 et que vous retrouviez au sein de notre village les conditions propices à vos vœux !



Le maire, Bruno Ivanec

Vie municipale



Commémoration de la Victoire et de la Paix le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice et hommage à tous les morts pour la France en présence de la fanfare de Fontaine Notre Dame.



Commémoration du 5 décembre 2024.

Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Cérémonie des Vœux 2025

VOEUX 2025

Bruno Ivanec, Maire de Fontaine Notre Dame
et les élus du conseil municipal vous invitent

LE VENDREDI 17 JANVIER A 18h30

Pour la présentation des vœux à la Salle des fêtes

Vie municipale

Compte-rendu Conseil municipal du 20 novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions sur délégation CM – Rapport du Maire
2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet
3. Cimetière Communal - Reprise de concessions en état d'abandon
4. Mise en place d'un conseil municipal des enfants
5. Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde
6. Service Public de l'Eau Potable – RPQS 2023
7. SIDEN-SIAN – Adhésion de communes / Avis du Conseil Municipal
8. Questions diverses

1. Rapport du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation du CM (Art. L.2122-22 du CGCT)

Décision du Maire n° 2024-06 du 09/10/2024 – Dératisation du Territoire Communal – Campagne 2024/2025 (CAMDA)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
- Considérant que les crédits inscrits au budget primitif 2024 – article 611 – sont suffisants ;
- Considérant l'intérêt de reconduire l'opération de dératisation sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter la prolifération de ces animaux nuisibles ;
- Vu la proposition établie par la Société CAMDA – REIMS, qui propose de réaliser cette prestation moyennant un forfait main d'œuvre d'un montant de 3.263,86 € HT pour la campagne 2024/2025, le produit utilisé étant facturé en fonction des quantités réelles consommées ;

DECIDE :

- de reconduire, pour 2024/2025, l'opération de dératisation sur l'ensemble du territoire communal ;
- de confier la réalisation à la société CAMDA à REIMS, conformément à la proposition susvisée ;
- d'imputer cette dépense à l'article 611 du Budget Communal.

Décision du Maire n° 2024-07 du 14/10/2024 – Résidence du Bois - Passage en LED - EITF

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
- Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, il est nécessaire de procéder à la conversion en éclairage LED de la résidence du bois ;
- Considérant que cette prestation est prévue au Budget Primitif 2024 – Article 21538 – de la Commune ;
- Considérant que la proposition établie par la société EITF – Z.I. Voie d'Hermenne – 59267 PROVILLE, pour un montant de 16.865,40 Euros HT, est satisfaisante ;
- Vu le devis estimatif, établi à cet effet ;

DECIDE :

- de reconduire, pour 2024/2025, l'opération de dératisation sur l'ensemble du territoire communal ;
- de confier la réalisation à la société CAMDA à REIMS, conformément à la proposition susvisée ;
- d'imputer cette dépense à l'article 611 du Budget Communal.

Décision du Maire n° 2024-07 du 14/10/2024 – Résidence du Bois - Passage en LED - EITF

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;
- Vu la Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par Délibération en date du 10/06/2020 ;
- Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, il est nécessaire de procéder à la conversion en éclairage LED de la résidence du bois ;
- Considérant que cette prestation est prévue au Budget Primitif 2024 – Article 21538 – de la Commune ;
- Considérant que la proposition établie par la société EITF – Z.I. Voie d'Hermenne – 59267 PROVILLE, pour un montant de 16.865,40 Euros HT, est satisfaisante ;
- Vu le devis estimatif, établi à cet effet ;

DECIDE :

Vie Municipale

- de confier les travaux de conversion en éclairage LED de la résidence du bois à la Société EITF – Z.I. Voie d'Hermenne – 59267 PROVILLE, pour un montant de 16.865,40 € HT de signer le devis estimatif ;
- de signer le devis estimatif
- d'imputer cette dépense à l'article 21538 du Budget Communal.

2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet, sur la base de 23 heures semaine pour la période allant du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025 dans le grade d'adjoint technique pour assurer l'entretien des locaux communaux (salle des fêtes, salle polyvalente, vestiaires du terrain de football et l'école).

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adoptée
DCM n° 2024-19	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Cimetière Communal - Reprise de concessions en état d'abandon

M. le Maire indique à l'assemblée que la Commune a engagé une procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du code général des collectivités territoriales, afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent et à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent.

M. le Maire précise que la procédure de reprise des concessions est longue et difficile et a été engagée dans notre cimetière le 13 novembre 2019 (date du 1er constat d'abandon) et vise 209 concessions.

M. le Maire précise que l'ensemble de la procédure a été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires. Que les concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans et que cette situation caractérise une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leur ayants-droits de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité.

M. le Maire indique que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon dûment constaté lors des procès-verbaux des 13/11/2019, 17/12/2019, 18/06/2024 et 19/09/2024, ce qui permettra ensuite à M. le Maire de prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adoptée
DCM n° 2024-20	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

4. Mise en place d'un conseil municipal des enfants

M. le Maire indique à l'assemblée que la Commune souhaite mettre en place un Conseil Municipal des enfants dès la rentrée des vacances de Noël 2024-2025.

Il précise que l'objectif du Conseil Municipal des enfants est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...). La création de ce Conseil Municipal des enfants s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie de la commune prend toute sa mesure.

Il indique que le Conseil Municipal des enfants remplira les rôles suivants :

Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter ;

Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle de l'école que de la commune ;

Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux membres du conseil municipal de Fontaine Notre Dame.

Il précise que le Conseil Municipal des enfants réunira 9 enfants élus pour une année scolaire, que pour être candidat, les enfants devront faire une demande de déclaration de candidature avec autorisation parentale et être scolarisés à Fontaine Notre Dame dans les classes de CM1 et CM2. Il sera présidé par Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à la jeunesse et la vie scolaire comme prévu par l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales.

Un règlement sera constitué afin d'expliquer le cadre du conseil : objectifs, rôle des élus, composition, parité, durée du mandat, déroulement des élections, démission, radiation, déroulement du conseil.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adoptée
DCM n° 2024-21	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire indique à l'assemblée que :
VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Sécurité intérieure, et son article L.731-3 du plan communal de sauvegarde ;
VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
VU le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le Code de la sécurité intérieure.

Il précise que crée par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde (PCS) permet de préparer la réponse communale aux situations de crise liées à la survenue d'un risque majeur et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il intègre et complète les dispositions générales ORSEC élaborées par la Préfecture du Nord.

La loi du 25 novembre 2021 et le décret du 20 juin 2022 sont venus élargir la liste des communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS. La commune est soumise à cette obligation car elle est exposée au risque sismique de risque 3 (modéré). Par courrier en date du 8 février 2023, le préfet du Nord nous a indiqué que la commune dispose d'un délai de deux ans pour réaliser son PCS.

Ainsi, conformément à l'article 11 de la loi dite « MATRAS », un élu a été désigné afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les révisions du PCS. Cette fonction est confiée à Monsieur Philippe BEAUVOIS, Adjoint au Maire.

M. le Maire précise qu'adapté aux moyens dont la commune dispose, le PCS de la commune doit comprendre :
L'identification des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables aux termes des dispositions de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, et des zones et infrastructures sensibles pouvant être affectées.
L'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités.

Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.

Le document d'information communal sur les risques majeurs prévu à l'article R. 125-11 du code de l'environnement qui intègre les éléments relatifs à la protection des populations prévu par le présent plan. Ce document est à destination des habitants et devra être diffusé le plus largement possible.

Les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée en application de l'article L. 724-2 du présent code et de prise en compte des personnes physiques ou morales qui se mettent bénévolement à la disposition des sinistrés ; (Si non concerné à supprimer)

L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité, ou la participation du maire ou de son représentant à un poste de coordination mis en œuvre à l'échelon intercommunal ;

Les actions préventives et correctives relevant de la compétence des services communaux et le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile par toute personne publique ou privée implantée sur le territoire de la commune ;

L'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées. Cet inventaire comprend notamment les moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement de la population et les matériels et les locaux susceptibles d'être mis à disposition pour des actions de protection des populations et leurs modalités de mise en œuvre.

Cet inventaire participe au recensement des capacités communales, susceptibles d'être mutualisées dans le cadre du plan intercommunal de sauvegarde.

Les dispositions spécifiques qui complètent au besoin les dispositions susmentionnées, permettant de faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés sur le territoire de la commune

A l'issue de son élaboration, le plan communal de sauvegarde sera présenté au Conseil municipal et devra faire l'objet d'un arrêté pris par le Maire.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adoptée
DCM n° 2024-22	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

6. Service Public de l'Eau Potable – RPQS 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par son article L.2224-5, l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de de l'eau potable. Ce rapport, préparé par le Directeur de NOREADE, doit être présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'Exercice concerné. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public, et présenté au Conseil Municipal de chaque Commune adhérent au Syndicat Intercommunal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'Exercice concerné.

En conséquence, M. le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par NOREADE au titre de l'année 2023, et demande au conseil de lui donner acte de cette présentation.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision :	Adoptée
DCM n° 2024-23	• Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

Compte-rendu Conseil municipal du 18 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
2. Instauration d'une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages
3. Personnel communal – Avancement de grade – Création d'emploi

1. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire indique à l'assemblée que :

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité intérieure ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le Code de la sécurité intérieure ;

VU la délibération n° DCM-20241120-22 en date du 20 Novembre 2024 portant lancement de la procédure d'élaboration du plan communal de sauvegarde de la commune ;

Créé par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document ayant pour objet de préparer la réponse communale aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il intègre et complète les dispositions générales ORSEC élaborées par la Préfecture du Nord.

Depuis la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 (dites loi Matras) et son décret d'application n°2022-907 du 20 juin, notre commune étant exposé à un risque sismique de niveau 3 est soumise à l'obligation de se doter d'un plan communal de sauvegarde.

Conformément au dossier département sur les risques majeurs du département du Nord, notre PCS prend en compte les risques naturels, technologiques, climatiques et sanitaires suivants :

- Inondation ;
- Mouvement de terrains ;
- Risque sismique ;
- Transport matières dangereuses ;
- Risques de ruptures de digues ;
- Risques engins résiduels de guerre ;
- Risques industriels ;
- Tempête / Orages ;
- Canicule ;
- Grand froid ;
- Covid ;
- Grippe Aviaire ;

Conformément au décret n°2022-907 du 20 juin 2022, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune comporte :

- L'identification des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables aux termes des dispositions de l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, et des zones et infrastructures sensibles pouvant être affectées ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités.
Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.
- Les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée en application de l'article L. 724-2 du présent code et de prise en compte des personnes physiques ou morales qui se mettent bénévolement à la disposition des sinistrés ;
- L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité, ou la participation du maire ou de son représentant à un poste de coordination mis en œuvre à l'échelon intercommunal ;
- Les actions préventives et correctives relevant de la compétence des services communaux et le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile par toute personne publique ou privée implantée sur le territoire de la commune ;

Vie municipale

- L'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées. Cet inventaire comprend notamment les moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement de la population et les matériels et les locaux susceptibles d'être mis à disposition pour des actions de protection des populations et leurs modalités de mise en œuvre.
Cet inventaire participe au recensement des capacités communales, susceptibles d'être mutualisées dans le cadre du plan intercommunal de sauvegarde.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) prévu à l'article R. 125-11 du code de l'environnement est annexé au PCS. Il intègre les éléments relatifs à la protection des populations. Ce document à destination des habitants devra être diffusé à l'ensemble des habitants de la commune ;
Son approbation par le conseil municipal sera suivie d'un arrêté municipal portant approbation du PCS et sera transmis aux services de l'Etat et à la Communauté d'agglomération de Cambrai. La mise en œuvre du PCS devra faire l'objet d'un exercice tous les cinq ans. Le PCS doit être mis régulièrement à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel et être révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques dans un délai ne pouvant excéder 5 ans.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2024-25 • Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

2. Instauration d'une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages

Monsieur le Maire présente les faits relatifs aux dépôts sauvages sur la commune.

Il propose de mettre en place une amende forfaitaire pour tous dépôts de déchets sauvages sur le territoire de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8 et R 644-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;

Vu les différents services mis en place sur la commune pour la gestion des déchets ;

Considérant que malgré ces services, Il est toujours constaté des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Considérant qu'il est parfois possible d'identifier les auteurs de ces infractions ;

Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement, et l'utilisation des ressources humaines,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un tarif pour la prestation d'enlèvement desdits dépôts.

Les frais seront facturés en tenant compte des frais de personnels et de véhicule, le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sera de **300 €**.

Monsieur le Maire précise que si l'enlèvement du dépôt sauvage nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur, le remboursement des frais engagés par la Commune pour l'évacuation et le traitement des déchets sera demandé à l'auteur des faits.

Il demande au conseil de se prononcer.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2024-26 • Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Personnel Communal – Avancement de grade – Création d'emploi

M. le Maire expose à l'assemblée que Mme Nathalie PROUVEZ, Secrétaire Générale de Mairie peut prétendre à un avancement de grade pour passer Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

Il précise que cet avancement de grade ne peut être proposé que si les emplois d'avancement figurent au Tableau des Emplois Communaux, après leur création par le conseil municipal.

En conséquence, il propose la création des emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

emploi qui sera déclaré au Centre De Gestion de la FPT de LILLE.

L'emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe sera maintenu au Tableau des Emplois Permanents de la Commune, mais ne sera pas pourvu pour l'instant.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette création.

<input checked="" type="checkbox"/> Décision : <i>Adopté</i>
DCM n° 2024-27 • Pour : 18 • Contre 0 • Abstentions : 0

Bureau des procédures environnementales

Commune de **BOURSIES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société EDPR Energies France (anciennement société Le Chemin de la Corvée), dont le siège social est situé 25 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « parc éolien de la Turelle » composé de 3 aérogénérateurs, 1 poste de livraison et 1 local technique sur le territoire de la commune de BOURSIES.

Cette demande sera soumise à enquête publique pendant trente-trois jours consécutifs, **du lundi 6 janvier à 9h00 au vendredi 7 février 2025 à 17h00.**

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse en mairie de BOURSIES, 16 route Nationale, 59400 BOURSIES, siège de l'enquête, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture (sous réserve de fermeture exceptionnelle).

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de BOURSIES. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-boursies>

ou par courriel via l'adresse suivante : projet-eolien-boursies@mail.registre-numerique.fr (préciser en objet enquête publique projet de parc éolien de BOURSIES).

- exceptionnellement de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de BOURSIES, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BOURSIES, 16 route nationale, 59400 BOURSIES, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique projet de parc éolien de BOURSIES).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées, donc accessibles sur le site internet.

Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, proviseur des lycées à la retraite, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de BOURSIES, 16 route Nationale 59400 BOURSIES, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les **lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00, mardi 14 janvier 2025 de 14h00 à 17h00, mardi 21 janvier 2025 de 14h00 à 17h00, samedi 1^{er} février 2025 de 9h00 à 12h00 et vendredi 7 février 2025 de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-boursies> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Quentin PARES, chef de projets éoliens, société EDPR Energies France – téléphone : 06 79 10 85 54, adresse mail : quentin.pares@edp.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>, à la préfecture du Nord ainsi qu'en mairie de BOURSIES pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal des Enfants

Les élus municipaux ayant voté en novembre la mise en place d'un conseil municipal des enfants, nous avons procédé à la distribution des dossiers de candidature auprès des élèves de CM1 et CM2.



Visite des CM1 ET CM2 de la mairie et
présentation des symboles de la
République le lundi 2 décembre 2024

Neuf candidats ont été élus le 6 janvier lors de élections qui se sont déroulées en mairie.

Liste CM1 : HAVEZ Rafael

BALLESTEROS Camille

VERDY Elsa

CARLIER Lily

MARQUETTE Leis

Liste CM2 : BOHACZ Elise

DUMONT Morgane

GODEZ Capucine

FAILLE Lily-Rose



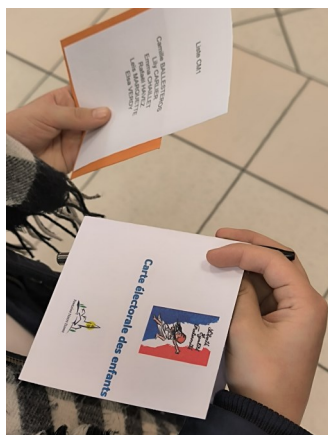
A l'issue du vote l'élection du maire et des deux adjoints a eu lieu le 10 janvier.

L'investiture et la remise du kit des jeunes conseillers se fera officiellement lors de la cérémonie des vœux prévue le vendredi 17 janvier à la salle des fêtes.

Venez en nombre soutenir nos jeunes candidats qui seront les représentants de tous les jeunes Fontenois auprès de la Municipalité.

Sylvie Courtois et la Commission Enfance et Jeunesse

Le Conseil Municipal des Enfants



Le passage à l'isoloir

Le vote



Le dépouillement

La proclamation des résultats

Vie municipale

Le départ en retraite d'Etienne Menu



Après une carrière militaire, Etienne Menu a rejoint l'équipe des agents communaux en 2016.

Il a accompli sa mission au sein de notre commune avec un grand professionnalisme.

Nous lui souhaitons une bonne retraite.



La collecte des déchets 2025

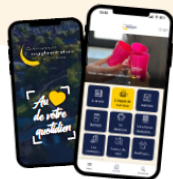
Calendrier de collectes 2025

FONTAINE NOTRE DAME

● ORDURES MÉNAGÈRES // ■ EMBALLAGES ET PAPIER // ▲ VERRE // 🌿 DÉCHETS VERTS

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1 JOUR DE L'AN	S 1 Ella	S 1 Aubin	M 1 Hugues	J 1 FÊTE DU TRAVAIL	D 1 Justin
J 2 Basile	D 2 Théophane	D 2 Charles le Bon	M 2 Sandrine	V 2 Boris	L 2 Blandine
V 3 Geneviève	L 3 Blaise	L 3 Guénolé	J 3 Richard	S 3 Philippe	M 3 Kévin
S 4 Odilon	M 4 Véronique	M 4 Casimir	V 4 Isidore	D 4 Sylvain	M 4 Clotilde
D 5 Épiphanie	M 5 Agathe	M 5 Olivia	S 5 Irène	L 5 Judith	J 5 Igor
L 6 Mélaïne	J 6 Gaston	J 6 Colette	D 6 Marcellin	M 6 Prudence	V 6 Norbert
M 7 Raymond	V 7 Eugénie	V 7 Félicité	L 7 Jean-Baptiste	M 7 Gisèle	S 7 Gilbert
M 8 Lucien	S 8 Jacqueline	S 8 Jean de Dieu	M 8 Julie	J 8 VICTOIRE 1945	D 8 Pentecôte
J 9 Alix	D 9 Apolline	D 9 Françoise R.	M 9 Gautier	V 9 Pacôme	L 9 L. DE PENTECÔTE
V 10 Guillaume	L 10 Arnaud	L 10 Vivien	J 10 Fulbert	S 10 Solange	M 10 Landry
S 11 Paulin	M 11 N-D de Lourdes	M 11 Rosine	V 11 Stanislas	D 11 Estelle, Mamert	M 11 Barnabé
D 12 Tatiana	M 12 Félix	M 12 Justine	S 12 Jules	L 12 Achille	J 12 Guy
L 13 Yvette	J 13 Béatrice	J 13 Rodrigue	D 13 Ida	M 13 Rolande	V 13 Antoine
M 14 Nina	V 14 Valentin	V 14 Mathilde	L 14 Maxime	M 14 Matthias	S 14 Élisée
M 15 Rémi	S 15 Claude	S 15 Louise	M 15 Pateme	J 15 Denise	D 15 Germaine
J 16 Marcel	D 16 Julienne	D 16 Bénédicte	M 16 Benoît-Joseph	V 16 Honoré	L 16 J.-F. Régis
V 17 Roseline	L 17 Alexis	L 17 Patrice	J 17 Anicet	S 17 Pascal	M 17 Hervé
S 18 Prisca	M 18 Bernadette	M 18 Cyrille	V 18 Parfait	D 18 Éric	M 18 Léonce
D 19 Marius	M 19 Gabin	M 19 Joseph	S 19 Emma	L 19 Yves	J 19 Romuald
L 20 Sébastien	J 20 AIMÉE	J 20 PRINTEMPS	D 20 Pâques	M 20 Bernardin	V 20 Silvère
M 21 Agnès	V 21 Pierre-Damien	V 21 Clémence	L 21 L. DE PÂQUES	M 21 Constantin	S 21 ÉTÉ
M 22 Vincent	S 22 Isabelle	S 22 Léa	M 22 Alexandre	J 22 Émile	D 22 Alban
J 23 Barnard	D 23 Lazare	D 23 Victorien	M 23 Georges	V 23 Didier	L 23 Audrey
V 24 Fr. de Sales	L 24 Modeste	L 24 Catherine	J 24 Fidèle	S 24 Donatien	M 24 Jean-Baptiste
S 25 Conv. de Paul	M 25 Roméo	M 25 Humbert	D 25 Marc	D 25 Sophie	M 25 Prosper
D 26 Paule	M 26 Nestor	M 26 Larissa	S 26 Alida	L 26 Bérenger	J 26 Anthelme
L 27 Angèle	J 27 Honorine	J 27 Habib	D 27 Zita	M 27 Augustin	V 27 Fernand
M 28 Thomas d'Aq.	V 28 Romain	V 28 Gontran	L 28 Valérie	M 28 Germain	S 28 Irénée
M 29 Gildas		S 29 Gwladys	M 29 Catherine	J 29 ASCENSION	D 29 Pierre, Paul
J 30 Martine		D 30 Amédée	M 30 Robert	V 30 Ferdinand	L 30 Martial
V 31 Marcelle		L 31 Benjamin		S 31 Pétronille	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1 Thierry	V 1 Alphonse	L 1 Gilles	M 1 Thérèse de l'E-J	S 1 TOUSSAINT	L 1 Florence
M 2 Martinien	S 2 Julien Eymard	M 2 Ingrid	J 2 Léger	D 2 Jour des défunts	M 2 Viviane
J 3 Thomas	D 3 Lydie	M 3 Grégoire	V 3 Gérard	L 3 Hubert	M 3 François-Xavier
V 4 Florent	L 4 J.-M. Vianney	J 4 Rosalie	S 4 François d'A.	M 4 Charles	J 4 Barbe, Barbara
S 5 Antoine	M 5 Abel	V 5 Raïssa	D 5 Fleur, Faustine	M 5 Sylvie	V 5 Gérald
D 6 Mariette	M 6 Octavien	S 6 Bertrand	L 6 Bruno	J 6 Berthille	S 6 Nicolas
L 7 Raoul	J 7 Gaétan	D 7 Reine	M 7 Serge	V 7 Carine	D 7 Ambroise
M 8 Thibault	V 8 Dominique	L 8 Adrien	M 8 Pélagie	S 8 Geoffroy	L 8 I. Conception
M 9 Amandine	S 9 Amour	M 9 Alain	J 9 Denis	D 9 Théodore	M 9 P. Fourier
J 10 Ulrich	D 10 Laurent	M 10 Inès	V 10 Ghislain	L 10 Léon	M 10 Romaric
V 11 Benoît	L 11 Claire	J 11 Adelphe	S 11 Firmin	M 11 ARMISTICE 1918	J 11 Daniel
S 12 Olivier	M 12 Clarisse	V 12 Apollinaire	D 12 Wilfrid	M 12 Christian	V 12 Jeanne F.
D 13 Henri, Joël	M 13 Hippolyte	S 13 Aimé	L 13 Géraud	J 13 Brice	S 13 Lucie
L 14 FÊTE NATIONALE	J 14 Evrard	D 14 Lubin	M 14 Juste	V 14 Sidoine	D 14 Odile
M 15 Donald	V 15 ASSOMPTION	L 15 Roland, Lola	M 15 Thérèse d'Avila	S 15 Albert	L 15 Ninon
M 16 N-D Mt Carmel	S 16 Armel, Roch	M 16 Edith	J 16 Edwige	D 16 Marguerite	M 16 Alice
J 17 Charlotte	D 17 Hyacinthe	M 17 Renaud	V 17 Baudouin	L 17 Elisabeth	M 17 Gaël, Judicaël
V 18 Frédéric	L 18 Hélène	J 18 Nadège	S 18 Luc	M 18 Aude	J 18 Gatien
S 19 Arsène	M 19 Jean-Eudes	V 19 Emilie	D 19 René	M 19 Tanguy	V 19 Urbain
D 20 Marina	M 20 Bernard	S 20 Davy	L 20 Adeline	J 20 Edmond	S 20 Théophile
L 21 Victor	J 21 Christophe	D 21 Matthieu	M 21 Céline	V 21 Rufus	D 21 HIVER
M 22 M.-Madeleine	V 22 Fabrice	L 22 AUTOMNE	M 22 Élodie, Salomé	S 22 Cécile	L 22 Fr.-Xavière
M 23 Brigitte	S 23 Rose de L.	M 23 Constant	J 23 Jean de C.	D 23 Clément	M 23 Armand
J 24 Christine	D 24 Barthélemy	M 24 Thècle	V 24 Florentin	L 24 Flore	M 24 Adèle
V 25 Jacques	L 25 Louis	J 25 Hermann	S 25 Crépin	M 25 Catherine	J 25 NOËL
S 26 Anne, Joachim	M 26 Natacha	V 26 Côte, Damien	D 26 Dimitri	M 26 Delphine	V 26 Etienne, Fany
D 27 Nathalie	J 27 Monique	S 27 Vincent de P.	L 27 Émeline	J 27 Séverin	S 27 Jean
L 28 Samson	M 28 Augustin	D 28 Venceslas	M 28 Simon, Jude	V 28 Jacq. de la Marche	D 28 Gaspard
M 29 Marthe	V 29 Sabine	L 29 Michel	M 29 Narcisse	S 29 Saturnin	L 29 David
M 30 Juliette	S 30 Flacide	M 30 Jérôme	J 30 Bienvenue	D 30 André	M 30 Roger
J 31 Ignace de L.	D 31 Aristide		V 31 Quentin		M 31 Sylvestre



+ infos sur l'Appli



03 27 72 40 00
www.agglo-cambrai.fr
contact@agglo-cambrai.fr

Le calendrier de collecte des déchets 2025 est arrivé !

Il est également disponible sur le site de l'Agglomération de Cambrai www.agglo-cambrai.fr

« Hauts de France Propres »



La campagne « Hauts-de-France propres » se déroulera le samedi 15 mars 2025.
Rendez-vous à la maison des associations avec un gilet jaune et une paire de gants.

Les Parcours du Coeur



La prochaine édition des Parcours du Coeur aura lieu le
dimanche 27 avril 2025

Plus d'informations à venir prochainement !

Environnement et cadre de vie

Rappel de la réglementation sur les déjections canines

Ces derniers temps, plusieurs réclamations sont remontées en mairie concernant les déjections canines, que ce soit sur le domaine public (trottoirs, notamment vers commerces), ou dans des espaces privés en bordure de trottoir.

Pour rappel, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les crottes de leurs chiens, et de les mettre dans une poubelle. A défaut, ils s'exposent à une amende.

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré.

Que dit la loi?

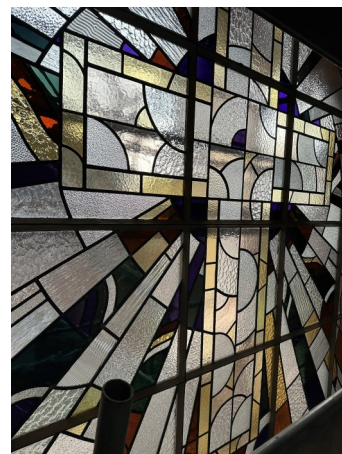
La loi stipule que tout propriétaire de chien est tenu de ramasser immédiatement et par tous les moyens appropriés, toute crotte sur toute partie publique ou domaine communal, de son animal de compagnie¹². En cas de refus, il s'expose à une amende fixée à 35 euros minimum¹. Les déjections canines doivent être ramassées dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants². Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Ils sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants.



Les travaux

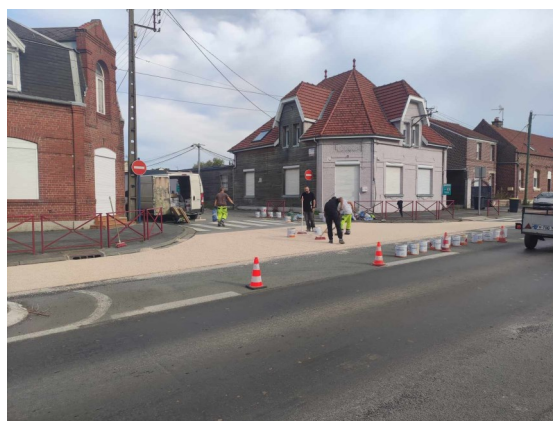
Eglise 2ème tranche.

- La pose des nouveaux vitraux est terminée.
- Reste les finitions qui seront réalisées au redémarrage du chantier après l'arrêt de Noël.
- Les échafaudages seront démontés à partir 13 janvier.



Sécurisation RD 630/140/142

- La pose de résine au carrefour RD 630 et 140/142 est reportée début 2025 suite à de mauvaises conditions météorologiques.



Bâtiment bibliothèque/ancienne cantine école primaire.

- Depuis l'arrêt de la bibliothèque et du déplacement de la cantine, les locaux sont occupés par l'Association Jeunesse Rurale (AJR) Des travaux de rénovation étaient nécessaires afin de maintenir les lieux en état.
Les travaux ont consisté en : peinture des murs, pose d'un revêtement de sol, pose d'un faux plafond, réfection de l'éclairage (Led) et rénovation des sanitaires.





Demande de permission de voirie sur domaine public

Dans quel cas ?

Une demande est à effectuer, notamment dans les cas suivants :

Dès lors que la structure empiète sur la voie publique (rue, trottoir, etc.), une autorisation en mairie sera systématiquement obligatoire.

L'autorisation vise non seulement la pose d'un échafaudage sur la voie publique, mais aussi tout encombrement sur la voie publique. Si votre échafaudage est situé sur un terrain privé, mais que vous avez besoin de poser une benne à gravats sur la rue, il faudra donc également demander une demande d'occupation du domaine public.

- pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- Installation d'échafaudage ou de palissade,
- pose d'engins de levage (grues, nacelles, ...)
- stationnement provisoire d'engin et véhicule de chantier (camion toupie, mini pelle, fourgon atelier, ...)
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable, big bag, ...)
- déménagement (camion, fourgon, monte meuble)

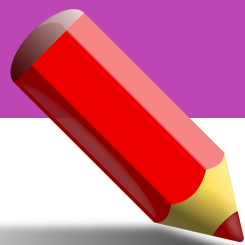
Si les travaux sont réalisés par un professionnel, il peut se charger d'effectuer lui-même la demande.

Dans le cas où le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêt de circulation.

Faire la demande

Le Cerfa n° 14023*01 (disponible en mairie ou sur le site service-public.fr) doit être complété et déposé en mairie, au minimum 10 jours avant la date d'occupation de la voirie.

La mairie délivrera un Arrêté municipal portant autorisation d'installation sur domaine public.



Bonjour à toutes et tous !

Ça y est, l'année 2024 se termine, l'occasion de retracer les moments forts qui sont venus ponctuer le quotidien des élèves durant ce premier trimestre déjà écoulé.

Tout d'abord, la rentrée a été marquée cette année par la fermeture d'une classe. L'école compte désormais 7 classes pour un total de 164 élèves inscrits. Cette année, nous avons accueilli une nouvelle enseignante dans l'équipe : Mme Nelly Deroeux.

L'année scolaire a démarré comme tous les ans par la semaine du sport en septembre avec l'organisation d'une après-midi d'ateliers sportifs sur le stade Georges Chaumié pour les élèves des classes élémentaires, moment toujours fort apprécié par les élèves. Les élèves de maternelle ont quant à eux réalisé un parcours de motricité à l'école et une marche dans le village, accompagnés par les plus grands. De même, dans le cadre de la liaison école-collège, les élèves de CM1-CM2 ont participé au cross du collège Fénelon le lundi 7 octobre. L'école s'est brillamment illustrée puisque 3 de nos élèves sont arrivés dans les 10 premiers de la course CM-6ème, sur 167 enfants inscrits.

D'autres moments habituels sont venus ponctuer ce premier trimestre : l'opération « Nettoyons la nature » le vendredi 27 septembre et également la semaine du goût en octobre. A cette occasion, tous les élèves de l'école se sont rendus au verger d'Epinoy. Sur place, ils ont pu découvrir le travail effectué dans le verger, le circuit de la pomme une fois récoltée, déguster différentes variétés de pommes et également ramasser des pommes dans le verger.

De plus, dans le cadre du partenariat de la commune avec les Scènes du Haut Escaut, les élèves de CM1, CM2 ont bénéficié de deux ateliers autour du Haka animés par les deux artistes de la compagnie P'art 2 Rien. Vous avez pu découvrir l'aboutissement du travail mené en classe lors du spectacle Fenua, qui a eu lieu le vendredi 18 octobre à la salle des fêtes de Fontaine Notre Dame.

Le mardi 19 novembre, les élèves des classes de Mme Robache et Mme Bohacz se sont rendus au théâtre de Cambrai pour assister au conte musical « Loin de Garbo », proposé par le conservatoire de Cambrai.

De même, le jeudi 21 novembre, les élèves de CP, CE1 et CE2 se sont rendus au Labo de Cambrai, dans le cadre de l'opération « Un jeudi au Labo ». Durant cette journée, intégralement financée par la CAC, les enfants ont participé à divers ateliers sur différentes thématiques.

Par ailleurs, ce mois de décembre a été marqué par une nouvelle action, proposée par la municipalité : la création d'un Conseil Municipal des Enfants, proposé aux élèves de CM1-CM2. Cette action permet d'appréhender la citoyenneté de façon concrète et également de vivre pour les futurs conseillers élus une expérience très enrichissante. A cette occasion, les élèves ont pu bénéficier d'une visite de la mairie, menée par Monsieur le Maire et Madame Courtois, chargée du projet. Avant les vacances de Noël, 10 élèves ont déposé leur dossier de candidature et ont présenté à leurs camarades une affiche des actions qu'ils souhaitent mener s'ils sont élus. Après les vacances, des élections auront lieu en mairie, dans des conditions réelles (carte électorale pour chaque élève, isolement, urne, signature d'un registre, dépouillement) et 9 élèves seront élus. Ils seront chargés de représenter l'ensemble des élèves de l'école jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, ce trimestre a été marqué bien entendu par les festivités de Noël, durant lesquelles les enfants ont été particulièrement gâtés.

Tout d'abord, le jeudi 5 décembre, les élèves des classes maternelles ont assisté à un spectacle de marionnettes de la compagnie Mariska à la salle des fêtes. Les élèves des classes élémentaires, quant à eux, se sont rendus au cinéma Le Palace de Cambrai le jeudi 19 décembre pour assister à la projection du film « Le Noël de Teddy l'Ours ». Ces moments divertissants, offerts par l'école, ont été fortement appréciés par les enfants !

Le mardi 17 décembre, les enfants ont eu la joie d'accueillir le Père Noël à l'école. Cette année, il n'était pas seul puisqu'il était accompagné de Mickey ! Le Père Noël n'est pas venu les mains vides : chaque enfant a reçu un chocolat et un livre !



L' école du Canton de Chemillé

L'après-midi, un goûter de Noël a été offert à tous les enfants à la salle des fêtes, en partenariat avec l'Amicale Laïque. Les enfants ont ainsi pu savourer une tranche de brioche, accompagnée d'un chocolat chaud. Ils sont également repartis avec un sachet de clémentines et un père Noël en chocolat offerts par l'Amicale Laïque.

Ces festivités de Noël ont été clôturées par la traditionnelle distribution des coquilles de Noël offertes par la Municipalité à tous les élèves de l'école.

Enfin, un grand merci au Comité de parents d'élèves qui a déjà mené de nombreuses actions au profit de l'école durant ce premier trimestre : vente de box goûter Halloween, vente de chocolats, vente de jacinthes et poinsettias, stand de vente d'objets et de décorations de Noël au Marché de Noël. Merci également à la générosité de chacun d'entre vous qui a contribué à la réussite de ces ventes.

Il me reste à vous souhaiter, au nom de l'équipe enseignante, nos meilleurs vœux pour cette année 2025 !



Mylène Bohacz



Le personnel enseignant avec le Père Noël et Mickey lors de sa visite à l'école

Spectacle FENUA

En 2024, les Scènes du Haut-Escout ont proposé le spectacle FENUA à la croisée des arts du cirque et de la danse. Cette représentation parle du lien entre terre d'origine et terre d'accueil au travers du prisme des cultures du Nord de la France et de la Polynésie. En amont, ont eu lieu quatre ateliers de danse HAKA auprès de enfants de CM1/CM2 qui ont ensuite participé à ce spectacle.

Le public est venu en nombre pour admirer cette belle prestation à la salle des fêtes le 18 octobre.



Rétrospective de l'ALSH d'automne

La première semaine de l'Accueil de Loisirs de Fontaine Notre Dame avec un effectif complet est terminée. Un début de semaine sous la pluie mais les jours suivants la météo nous a fait part de son grand soleil ☀️.



Les enfants ont participé à des initiations offertes par le Département du Nord avec du Baby Tennis de table 🏓 et de l'Escrime 🗡️.



Plusieurs activités manuelles ont été réalisées par les enfants comme un morpion géant, le Frankenstein, de l'ombre peinture, la création d'un puzzle, une citrouille et arbre d'automne, de la pâte à sel, la sorcière dans le chaudron... et aussi une activité culinaire pour les petits avec des « roses des sables ».

Des jeux extérieurs ont été proposés comme : jeu du béret, balle aux prisonniers, jeu de la bombe, une thèque revisitée, un chifoumi géant, un relais mastermind, dans ma valise il y a.. puis des jeux plus calmes comme, lettre dans le dos, jeu de la clé, un petit bac...

Jeudi après-midi, nous sommes tous allés à Galaxie Kids, les petits comme les grands se sont bien amusés.

Pour terminer cette première semaine, tous les enfants ont participé à une chasse au trésor.



Vanessa STIEVET

Directrice de l'ALSH

Rétrospective de l'ALSH d'automne

Deuxième semaine terminée pour l'Accueil de Loisirs de Fontaine-Notre-Dame, toujours avec un effectif complet.

Les enfants ont participé à une initiation offerte par le Département du Nord avec de l'Athlétisme pour les plus grands.

Des activités manuelles pour tout le monde comme un chamboule tout Halloween, une lanterne d'Halloween, une chauve-souris, des toiles d'araignées, l'empreinte de la main, etc...

Des jeux extérieurs leur ont été proposés : feux de circulation, balle aux prisonniers, etc.....



Ce mardi après-midi, c'était au tour des plus grands d'organiser un grand jeu. Le but était de retrouver la citrouille de la sorcière sous forme de différents stands comme : la course des araignées, le parcours d'Halloween, le memory d'Halloween, le chamboule tout d'Halloween, la boîte à mystère et les feutres d'Halloween. Celui-ci a été validé haut la main, un grand bravo aux grands pour leur investissement, peut-être de futurs animateurs ?

Mercredi après-midi, nous sommes tous allés faire une partie de Bowling à Caudry.



Pour terminer cette petite semaine, tous les enfants se sont déguisés pour la boum d'Halloween et ont dégusté de bonnes petites crêpes réalisées par les plus petits pour le goûter avec des bonbons pour le plaisir de tous.



Rendez-vous en Février 2025 pour de nouvelles aventures.....

Affaires sociales et personnes âgées

Anniversaire des personnes de 75 ans et plus

Les Conseillers Municipaux et les membres du Centre Communal d'Action Sociale rendront visite aux séniors de 75 ans et plus pour leur offrir une brioche et une petite bouteille de champagne aux dates suivantes :

31 janvier 2025

28 février 2025

28 mars 2025

25 avril 2025



Les personnes concernées ne souhaitant pas cette visite peuvent contacter le secrétariat de la mairie au 03.27.37.67.00

Le repas des aînés du 13 octobre 2024



Le repas au profit des aînés a été organisé le 13 octobre 2024 à la salle des fêtes de la commune dans une ambiance assurée par Jean-François DAVID.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Le Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai a organisé, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un spectacle au profit des personnes âgées de la commune.

47 participants ont profité du spectacle « LES 60 ET VOUS » et du transport en bus organisé par la mairie jusqu'au palais des grottes.

Tous les participants ont apprécié cet événement et ont été ravis.

Bernard DELOFFRE adjoint au maire

La téléalarme et ses options

TÉLÉALARME DU NORD

Services et Options

VOTRE ABONNEMENT DE TÉLÉASSISTANCE DE BASE, À 7,68 € TTC PAR MOIS, SOIT SEULEMENT 3,84 € TTC APRÈS AVANTAGE FISCAL, COMPREND TOUS LES SERVICES SUIVANTS :

- Écoute et traitement des alarmes 24h/24 et 7j/7
- Service d'assistance psychologique et d'aide aux aidants
- Location, installation et mise en service du matériel de téléassistance (transmetteur et télécommande, bracelet convertible en pendentif)
- Maintenance du matériel (transmetteur / télécommande)

Nord
le Département est là →

Les options sont à reporter au paragraphe 9 de la fiche abonné (options choisies).

Pour tout renseignement, contactez le **0811 650 700** (0.12€ + coût d'un appel local)
www.telealarmedunord.fr

EN SUPPLÉMENT DE CELUI-CI, PENSEZ À RAJOUTER LES OPTIONS QUI VOUS SERONT UTILES !

		SOIT APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT DE 50%
Détecteur de chute	3,00 € TTC / mois	1,50 € TTC / mois
Détecteur de fumée*	2,94 € TTC / mois	1,47 € TTC / mois
Détecteur d'absence prolongée de mouvement*	3,06 € TTC / mois	1,53 € TTC / mois
Détecteur de gaz*	8,53 € TTC / mois	4,265 € TTC / mois
Détecteur de monoxyde de carbone*	9,70 € TTC / mois	4,85 € TTC / mois
Système d'éclairage automatique	4,37 € TTC / mois	2,185 € TTC / mois
Bandeau à leds (en complément du système d'éclairage)	1,80 € TTC / mois	0,90 € TTC / mois
Second haut-parleur interphonie déporté*	1,82 € TTC / mois	0,91 € TTC / mois
Transmetteur GSM / GPRS*	4,92 € TTC / mois	2,46 € TTC / mois
Bouton d'alerte géolocalisée*	11,10 € TTC / mois	5,55 € TTC / mois
Frais de dossier (payables une seule fois)	42,00 € TTC / PU	21,00 € TTC / PU
Boîte à clés	64,80 € TTC (achat)	32,40 € TTC (achat)

* Tous ces dispositifs optionnels sont connectés à la centrale d'écoute, via votre transmetteur de téléassistance.

MONDIAL
ASSISTANCE

NOUVEAU !

La montre contemporaine, une solution qui s'adresse aux utilisateurs qui souhaitent s'équiper d'un déclencheur discret.

(4,01 € TTC par mois, soit 2,005 € TTC par mois après crédit d'impôt de 50 %)

Ce dispositif optionnel est connecté à la centrale d'écoute, via votre transmetteur de téléassistance.



En plus de donner l'heure, cette montre présente un bouton d'appel d'urgence.

Elle a un bracelet en cuir et peut se porter sous la douche.

La montre est fournie avec un étui et 2 accessoires :

- Un bracelet qui permet un montage en montre,
- Un « clip » pour pouvoir le porter en pendentif.

Le principe de montage ne nécessite aucun outil et le passage de la montre au pendentif est réversible.



DÉTECTEUR DE CHUTE

(en remplacement de la télécommande)

Ce bracelet à porter au poignet permet l'envoi classique d'une alarme en appuyant sur le bouton, et l'émission automatique d'une alarme en cas de chute lourde sans recouvrement d'une position de tout.

Attention : Il se peut que certaines chutes (chute molle, chute/descente contrôlée contre un mur ou sur une chaise, ou même chute lourde...) ne soient pas détectées.



DÉTECTEUR DE GAZ

Ce dispositif détecte l'émission de gaz inflammables, consécutive à une fuite ou à l'extinction accidentelle d'un brûleur de cuisinière, par exemple. Il déclenche une alarme sonore sur les lieux, et transmet l'information à la centrale d'écoute, qui contacte l'abonné, ses proches ou les secours si nécessaire. Ce matériel permet d'alerter les secours même si l'abonné est absent de son domicile.

D'autres options sont disponibles.

Les dossiers de demande pour la téléalarme sont à venir retirer en mairie.

Les foulées de la Folie - Octobre Rose

Les communes de l'agglomération de Cambrai se sont une nouvelle fois unies pour lutter contre le cancer du sein.

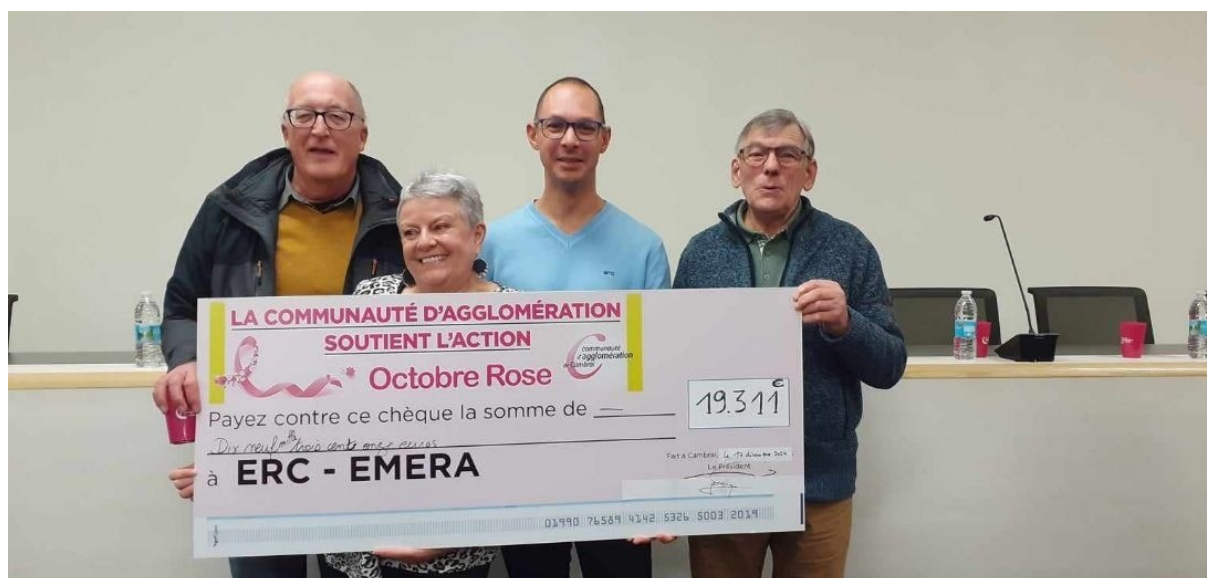
Grâce à l'engagement de tous, 19311 euros ont été collectés lors de cette quatrième édition communautaire. Le record a été battu par rapport à l'année précédente.

Notre commune, au travers de l'action « les foulées de la Folie » a contribué à hauteur de 1700 euros.

Ce don a été officiellement remis à l'association Espace Ressource Cancers EMERA du Hainaut Cambrésis le 17 décembre 2024 en présence de Marie-Bernadette Buisset, vice-présidente en charge de la santé à la communauté d'agglomération de Cambrai.

Cette mobilisation servira à accompagner les habitants du territoire pris en charge par cette association locale.

Rendez-vous le 5 octobre 2025 pour participer à la 4^{ème} édition des foulées de la Folie.



Rétrospective des festivités de la fin d'année 2024

Le Marché de Noël du 14 & 15 novembre

Le marché de Noël était, cette année, orienté vers la création artisanale.

27 exposants ont pu faire découvrir leurs créations aux visiteurs!!



Une jolie vitrine à la maison des associations



La balade du Père Noël

Le Père Noël a fait escale à Fontaine Notre Dame le dimanche 15 décembre. Il a sillonné l'ensemble du village en traîneau, accompagné de ses lutins et de ses rennes.



Le comité des fêtes

Le concert de l'Harmonie municipale



Le dimanche 15 décembre, en fin d'après-midi, l'harmonie municipale a organisé son traditionnel concert de Noël à la salle des fêtes devant un public venu nombreux.

Un grand merci aux musiciens et au public de s'être déplacé pour l'événement.



Quelques maisons décorées.

Merci pour votre investissement
et à l'embellissement de notre
village !



Le Comité des fêtes vous souhaite une très bonne année 2025!!

Le comité des fêtes

Les manifestations 2025 par le Comité des fêtes



SALON DU LIVRE
2025
DES LIVRES... ET VOUS

2ème Édition
Dimanche 26 janvier
Salle Des fêtes
Rue R. Salengro
Entrée libre 10h - 18h
FONTAINE NOTRE-DAME (59400)

Pascaline ANDRÉAZ
Comité des Fêtes de Fontaine Notre Dame

Logos: Fontaine Notre Dame, Facebook, Comité des Fêtes



CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES
LUNDI 21 AVRIL 2025

POUR LES PETITS ET LES GRANDS, UNE VRAIE CHASSE À L'OEUF !

TROUVE LE LAPIN ARGENTÉ ET REMPORTE UNE SURPRISE !

CLASSES MATERNELLES ET CP => DE 11H00 À 11H30
CLASSES DE CE1 À CM2 => DE 11H30 À 12H00

AU STADE CHOMIÉ

Joyeuses Pâques!

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, RENDEZ-VOUS À LA MAISON DES ASSOCIATIONS - RUE ROGER SALENGRO

Logos: Comité des Fêtes, Fontaine Notre Dame

Fontaine en Scène



DEVINEZ QUI FAIT SON GRAND RETOUR ?!

FESTIVAL ROCK

FONTAINE EN SCÈNE

FONTAINE NOTRE DAME (59)

14 JUIN 2025



WILMOT
Centre technique de la batterie

Du **lundi** au **vendredi**
8h30-12h30 / 13h30-18h30
Et le **samedi**
8h30-12h

441 route de Bapaume
59400 FONTAINE NOTRE-DAME
Tél. 03 27 74 10 47
Fax 03 27 74 10 87

www.wilmot.fr

Fontaine actions

Vente de jacinthes au profit du Téléthon 2024



Comme tous les ans nous avons organisé la vente de jacinthes et dégustation de vin chaud au profit du téléthon .

Nous avons récolté 244 €.

Sortie au Cocogrill



Le samedi 14 décembre, nous sommes partis en bus au cabaret Coco grill en Belgique.

Nous avons été ravis de la soirée où l'ambiance était très conviviale avec un buffet complet et très bon.

Après le repas nous avons pu nous retrouver sur la piste de danse avant le spectacle qui était vraiment magnifique .

L'ASSOCIATION RECHERCHE DES MEMBRES

Vous avez envie de passer des moments de convivialité et donner un peu de votre temps ? nous serons ravis de vous accueillir.

Pour nous contacter vous retrouverez toutes les informations sur le Facebook de l'association.

Les prochaines manifestations

La prochaine manifestation sera la Saint-Patrick qui se déroulera le 15 mars ,nous vous fournirons toutes les informations sur le Facebook de Fontaine Actions.



Tous nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

Le Club de Détente



Le jeudi 28 novembre 2024, à la salle des fêtes, le Club de Détente a organisé son traditionnel repas de fin d'année et a réuni plus de 80 invités.

Ce repas s'est déroulé dans une ambiance exceptionnelle grâce à l'animation musicale qui a su mettre une ambiance festive.



La gym fontenoise



L'harmonie municipale



HARMONIE DE FONTAINE NOTRE DAME

<http://harmonie-de-fontaine-notre-dame.webnode.fr>

L'Harmonie vous souhaite une très bonne année 2025



*Président Mr Jérôme Pluchart
Direction Mr Christophe Follet*



*Nous félicitons vivement les élèves de notre école de musique qui ont été récompensés par un Diplôme lors de notre journée consacrée à la Fête de la Sainte Cécile. Nous avons clôturé cette fin d'année par notre Concert de Noël, le public très nombreux était au rendez-vous et nous avons passé une soirée musicale très rythmée. Nous remercions la municipalité et le comité des fêtes pour les décorations de la salle des fêtes et l'accueil fait aux musiciens et à leur public. Nous vous disons à bientôt.
Monsieur J. Pluchart Président.*



Le Step Attitude Fontenois



**LA STEP
ATTITUDE
FONTENOISE**

**VOUS
SOUHAITE
UNE BONNE
ANNÉE
2025**

Nouveau Bureau

pixiz

Les marcheurs fontenois



En cette nouvelle année qui s'annonce, l'association des Marcheurs Fontenois souhaite que l'année 2025 soit pleine de joie, d'amour, de liberté et de randonnées.

Pourquoi marchez-vous seul, venez-nous rejoindre. Lors de nos marches, nous nous motivons, nous discutons, nous rigolons, alors ne marchez plus seul.

Le 17 décembre, nous avons remis un chèque de 1700€ à l'association ERC - EMERA, au titre d'Octobre Rose. Cette somme résulte de la très importante participation aux « Foulées de la Folie » et à vos dons.

Vous pouvez nous rejoindre tous les lundis, mercredis et samedis à 8H45 devant la mairie.

Les parcours varient entre 1 à 2 heures

Venez consulter la page Facebook pour nous suivre régulièrement Marcheurs Fontenois



Renseignements auprès de
Marc LELEU au : 03-27-82-32-31
ou le mardi, mercredi, samedi avant le
départ

LA SOURCE

ASSOCIATION
AJR



AJR, c'est une Association avec un Centre Social, deux Espaces de Vie Sociale, une Micro Crèche et un Relais Petite Enfance en itinérance sur 19 communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Rejoignez-nous pour des rencontres enrichissantes et des moments fabuleux à partager.

À l'AJR, tout le monde trouve un moment pour soi ou à partager avec les autres.



Petite enfance -6ans

- **Le Café "dé" Familles** (Moment privilégié entre parents et enfants) -
- 4e mardi du mois- A partir de 17h30- **Fontaine Notre Dame**
- **La Micro-Crèche de Niergnies** - 12 places
- **Le Square** (Ateliers Parents-Enfants - Grands-parents : Baby-Gym, Ateliers d'éveil, Espace Snoezolen ...)- Mercredis 10h00 - 11h00 - **Fontaine Notre Dame ou Noyelles sur Escaut.**
- **Le sac à livres** : Emprunts de livres jeunesse - 4e mardi du Mois - **Fontaine Notre Dame**
- **Le Relais Petite Enfance** : Lieu d'accueil, d'informations et de formations pour les assistantes maternelles , les parents employeurs, et Garde à domicile

Enfance 6-10ans

- **L'Accueil de Loisirs 3-10 ans** : les mercredis 7h30-18h30; **Noyelles sur Escaut**
- **Des Temps Forts** : Chasse aux oeufs, Carnaval, Février des sciences..
- **Instant Parents** : Le rendez-vous spécial parents autour de vos questions (La période d'opposition; l'alimentation , le sommeil, l'école ...)
Mardi - à partir de 18h00 à 19h30 - **En itinérance**
- **Accompagnement à la Scolarité** : Ecoles primaires de **Noyelles et Fontaine Notre Dame**



Rurajeun's 11-17ans

- **Les Sorties** (Jump XL, Cinéma, Skate Park, ...)
- **Les Activités Sportives** (Foot, E-Sport, piscine, ...)
- **Les Visites Culturelles** (Salon du Livre, Visite du Studio RTL, ...)
- **Les Temps de Prévention** (Comprendre ses émotions, ...)
- **Accompagnement à la Scolarité** : Collège de Masnières
- **Semaines Thématiques** aux vacances scolaires

Adultes et Séniors

• Ateliers & Activités

- › **Sophrologie** : Vendredis - 18h-19h - **Séranvillers / Noyelles**
- › **Gym** :
 - Noyelles** (Mardi 9h-10h) - **Ribécourt** (Mercredi) 18h-19h - **Wambaix** (Mardi 18h-19h)
- › **Pilates** : Jeudis - 18h-19h **Séranvillers**
- › **Marche** : Jeudis matins (Initiés) - Vendredis matins (Débutants)
- › **Cuisine Diététique** : 1 jeudi / mois - 9h30 - 10h - **Noyelles sur Escaut**
- › **Tricot** : Jeudis - 14h-16h - **Sailly Lez Cambrai**
- › **Scrapbooking** : 1 Lundi / mois - 17h - 19h - **Noyelles sur Escaut**



- **Les Sorties** (Salon du Sénior, Musée des bêtises de Cambrai, Musée du tank, ...)
- **Les Événements** (Sérénité au volant; Vivons retraite, ...)
- **Les Journées Thématiques** : Journée Sport, Journée Bien-Être, Journée Bénévoles, Fête du Printemps

Le Studio à Cantaing sur Escaut



- **Entrées libres pour construire vos projets** (Imprimante 3D, graveuse, flocage, ...) : Lundis 9h-12h / 13h-17h ; Mercredis 13h30- 18h ; Vendredis 13h30-19h
- **Le Parcours Numérique** : formation à l'usage des outils numériques
- **Les Créations Numériques en Collectif** (Gravure sur verre, création puzzle, ...)
- **Family Studio** : Ateliers Parents-Enfants/ Grands-Parents : 1 samedi/ mois - 9h-10h15 / 10h30-12h15
- **Atelier Photo**: 1 mercredi / 2 - 17h30 - 19h00

Accompagnements

- **Les permanences Assistantes Sociales sur RdV (Noyelles sur Escaut)**
- **Les permanences CLIC & MSA sur Rdv**
- **Le Transport & la Mobilité** (navette de transport Resto du coeur et croix rouge)
- **L'Accompagnement Administratif** (Permis de conduire, Carte d'Identité, Impôts, ...)



Le bénévolat



- **Le Repair café** : réparation objets du quotidien. Dernier mardi du mois - 16h à 19h - **Cantaing Sur Escaut**
- **Les Doigts Créatifs** (Ateliers manuels; Tableaux de sable; Aquarelle) les mardis de 10h à 12h - **Noyelles sur Escaut**
- **Couture** - Lundis - 14h à 16h - **Noyelles sur Escaut**
- **Les paniers Fruits et Légumes AJR** (Paniers frais issus des producteurs locaux) 3e jeudi du mois - Point de retrait **Noyelles sur Escaut**
- **L'Atelier Anglais** (acquérir les notions de base de la langue et de la culture anglo saxonne) - Les mercredis 14h-15h et 15h-16h - **Noyelles sur Escaut**

 **Suivez-Nous !**



Informations et Inscriptions auprès de Nathalie :



n.leduc@asso-ajr.fr
03.27.70.18.12



L'EQUIPE FONTENOISE



SAISON 2024/2025 EN IMAGES

Un 3ème Tour de Coupe de France

COUPE DE FRANCE



Création d'une équipe féminines



Goûter de Noël des jeunes



AGENDA



26
AVRIL
2025

REPAS
CLUB



14-15
JUN
2025

JOURNÉES CLUB



27
JUN
2025

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



5
JUILLET
2025

TOURNOI
SIXTE



Clic Ouest Cambrai

ACTIONS PERENNES 2025

PREVENTION DES CHUTES :
LUNDI 16H00-17H00

Clinique Saint Roch : Allée Saint Roch

A CAMBRAI

Intervenant : Florian

Reprise le 06.01.2025

GYMNASTIQUE :

JEUDI 09H30-10H30

JEUDI 10H45-11H45

Salle Gatien : Place de la République

A PROVILLE

Intervenant : Auxence

Reprise le 09.01.2025

GYMNASTIQUE COGNITIVE :

MARDI 14H30-15H30

Base de loisirs de la Citadelle :

Rue de la Paix de Nimègue

A CAMBRAI

Intervenant : Laurena

Reprise le 07.01.2025

GYMNASTIQUE DOUCE :

JEUDI 16H30-17H30

Salle Thierry Rey : Rue Sorel

A NOYELLES SUR ESCAUT

Intervenant : Siel bleu

Reprise le 09.01.2025

FITNESS :

MARDI 15H30-16H30

Base de loisirs de la Citadelle :

Rue de la Paix de Nimègue

A CAMBRAI

Intervenant : Laurena

Reprise le 07.01.2025

DANSE ADAPTEE :

VENDREDI 10H00-11H00

VENDREDI 11H00-12H00

Ecole de danse : 26 rue de Cantimpré

A CAMBRAI

Intervenant : Cerise

Reprise le 10.01.2025

GYMNASTIQUE EQUILIBRE :

MARDI 16H00-17H00

Salle Louis Cadet : Rue du 4^{ème} Dragon

A IWUY

Intervenant : Auxence

Reprise le 07.01.2025

GYMNASTIQUE :

VENDREDI 16H00-17H00

Salle de sports : Rue d'Haspres

A VILLERS EN CAUCHIES

Intervenant : Auxence

Reprise le 10.01.2025

Pour plus de renseignements : contacter le CLIC de CAMBRAI

au 03.27.82.80.53

ou par mail : accueil@clicouestra.fr

Pour participer aux actions de prévention, il faut :

- Adhérer à l'association ENTOUR 'ÂGE moyennant une cotisation annuelle de 10€ par chèque : L'inscription se renouvelle en année civile et est valable de Janvier à Décembre.
- Avoir 60 ans et plus
- Résider sur l'une des 55 communes du Cambrésis
- Choisir maximum 2 actions de prévention parmi celles proposées
- Nous transmettre un certificat médical de moins de 3 ans

La vie économique

NICOLAS LECONTE SERVICES

06 .62.50.57.16.



Nicolas Leconte vous propose ses services de Création, taille de haies, débroussaillage, tonte , élagage et abattage, rognage de souches et petit bricolage du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 sur la commune et aux alentours.

Le devis est gratuit.

Vous pouvez le contacter au 06.62.50.57.16 ou par mail sur nicolas.leconte3124@gmail.com.

Facebook: [nicolasleconte services](#)

MS REPAIR SERVICE
60 rue G. Clémenceau
06.74.97.32.93



Sébastien et Marie seront heureux de vous accueillir au sein de leur atelier de réparation et d'entretien automobile MS REPAIR SERVICE situé 60, rue Georges Clémenceau à Fontaine Notre Dame. Dans une ambiance familiale et professionnelle, ils pourront effectuer des prestations de qualité quelque soit la marque de votre véhicule : vidange, entretien complet, pneumatiques, freinage, diagnostic... Un véhicule de courtoisie pourra également vous être prêté gratuitement le temps de l'intervention sur votre véhicule.

L'atelier ouvrira ses portes le 6 Janvier 2025 et vous accueillera du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Pour toute question, vous pouvez d'ores et déjà les contacter: 06.74.97.32.93

ou par mail : msrepairservice78@gmail.com

Cette rubrique est consacrée à la valorisation des acteurs économiques de notre commune. Chaque trimestre, nous présenterons les nouveaux commerçants, artisans... mais également ceux déjà installés depuis plus ou moins longtemps... Si vous venez de créer votre entreprise sur la commune de Fontaine Notre Dame, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.

La vie économique

Le camion potager

Vous pourrez retrouver votre nouveau marchand de fruits et Légumes dans la commune le mercredi, jour de marché, de 7h30 à 13h00.



FRUITS & LEGUMES
Votre camion potager vous accueille dans votre commune de **FONTAINE NOTRE DAME** tous les **MERCREDIS** matin de **07h30 à 13h00** face à la mairie

Vous avez la parole...



Rubrique vous avez la parole...

Fontenoises et Fontenois, cette page est à vous. « Vivre à Fontaine » vous donne la parole. N'hésitez pas à partager vos initiatives, vos passions, vos réussites, ou nous faire des propositions pour améliorer le quotidien de notre village.

Merci de nous préciser si vous souhaitez que celles-ci soient publiées. Dans ce cas, nous vous demandons de préciser votre nom, prénom et coordonnées. Vous pouvez également y joindre des photos et déposer l'ensemble soit en Mairie, soit à l'adresse :

accueil@ville-de-fontainenotredame-59.fr

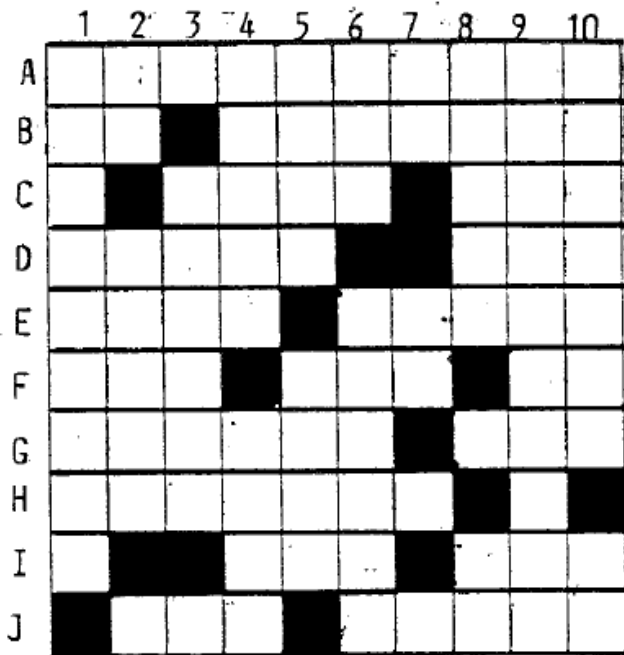
Tribune du groupe « une nouvelle ère fontenoise »

Aucune expression ce trimestre

Selon l'article L.2121-27-1 du CGCT « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

LES MOTS CROISES

par JR DECAUDAIN



HORIZONTALEMENT

- A/ Parler, pour un bébé
- B/ Petit ruisseau - Va bientôt ôter
- C/ Possède - Alertes - Conifères.
- D/ Ville de Zambie - Suit l'Agnus.
- E/ Ancêtre des Roumains - Ancêtre tout court
- F/ Il est parfois dangereux de s'y rencontrer.
Aimer, en latin - Personnel.
- G/ Enveloppé - Entourée d'eau.
- H/ Opéré de nouveau.
- I/ Taxe Locale d'Equipement -
Jetés sur la piste.
- J/ Nous y sommes - Rideau.

VERTICALEMENT

- 1/ Nouveau grade de M. le Maire.
- 2/ Préposition contractée -
Tranche de gros poisson.
- 3/ Dernière lettre de l'alphabet.
Chant de la pleureuse corse.
- 4/ Prénom féminin - Choisit.
- 5/ Union Européenne de foot-ball -
Frère victime de la jalousie.
- 6/ Police des polices - Exemptes de douceur.
- 7/ Ligue révolutionnaire - Plutôt vache.
- 8/ Plutôt moche - ut.
- 9/ Enlever les pétales de la marguerite.
- 10/ En-bas - Pronom réfléchi.

France Service : le camion bleu

Chaque premier vendredi du mois

Présence du camion bleu France Services

9h00-13h00 sur la place Jean Jaurès



La prise de rendez-vous est fortement conseillée au
03.59.73.18.30 ou cambrésis.franceservices@lenord.fr

Prochain passage du Camion bleu : vendredi 7 février 2025



Formulaire de recensement des personnes vulnérables ou nécessitant une attention particulière



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Commune de FONTAINE NOTRE DAME

Mise à jour du registre communal

FORMULAIRE DE RECENSEMENT
DES PERSONNES VULNÉRABLES
OU NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE
SUR LE REGISTRE COMMUNAL

(Les personnes intéressées peuvent renseigner ce formulaire en mairie)

☒ : Mairie
Place Jean Jaurès
59400 Fontaine Notre Dame
☎ : 03.27.37.67.00
☎ : 03.27.37.67.09
✉ : accueil@ville-de-fontainenotredame-59.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

En qualité de :

- Personne en situation de handicap (malentendant, non-voyant, à mobilité réduite...)
- Personne sous assistance médicale ou bénéficiaire de soins
- Personne isolée et/ou sans moyens de locomotion
- Autre cas :

sollicite l'inscription sur le Registre Communal

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter en cas de nécessité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le

Signature,

Dans le cadre d'une mise à jour du registre communal, les personnes intéressées peuvent renseigner ce formulaire en mairie.

Nous leur rendons hommage



Après plusieurs mois de lutte contre la maladie, Dominique Faille est parti à l'âge de 64 ans le 5 octobre 2024.

Il était connu pour sa passion des pigeons. Il a d'ailleurs été très investi dans l'association fontenoise des colombophiles fontenois, où il succéda à son papa comme président. Il a participé à chaque commémoration où il était de tradition de lâcher des pigeons sur la place communale.

Aussi, Il a été conseiller municipal de 2001 à 2007.

Nous adressons à sa maman, son épouse et sa famille nos sincères condoléances.



Jean-Marie Sauvez nous a quitté subitement à 69 ans le 12 novembre 2024.

Il était une figure connue de notre commune au travers de son implication, son dévouement. Il était reconnu pour ses qualités humaines.

Il s'est d'abord investi en s'engageant comme sapeur-pompier volontaire en 1980 jusqu'en 2011.

Aussi, il rejoint Serge Fovez en 1989 comme conseiller municipal pour un premier mandat. Il fera ensuite deux mandats en tant qu'adjoint au maire délégué aux travaux. Il mettra ses compétences professionnelles au profit de la commune jusqu'en 2020.

Après cet investissement sans compter, il a rejoint le CCAS, il en sera le vice-président.

Nous présentons à son épouse, à ses enfants et petits-enfants, nos condoléances émues et sincères.

Despinoy
BÉTISES DE CAMBRAI

www.betises-cambrai-despinoy.fr



UN BESOIN

INFORMATIQUE

MATERIEL & LOGICIELS
COMMUNICATION & COLLABORATION
CLOUD & INTERNET
PREVENTION & CYBERSECURITE
RESEAUX & INFRASTRUCTURES
SUPPORT & SERVICES



contact@itoe.fr - 03 27 79 09 89 - www.itoe.fr

